



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2019, le 20 mars, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 15 mars 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Étaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M Philippe DANIEL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, M. Fernand PHILIPPE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, Mme Damienne VILLAUME.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. Guy BIENTZ excusé, pouvoir à M. Michel MARCHAL, Mme Rose-Marie FALQUE excusée, pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, Mme Marie Jo GEORGES excusée, pouvoir à Mme Claudine COLAS, M. Jacques LAMBLIN excusé, pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Jonathan KURKIENCY excusé, pouvoir à M. Bruno DUJARDIN, M. Frédéric MAILLIOT excusé, pouvoir à M. Bernard MULLER.

Étai(ent) excusé(s) :

M. Jean-Christophe AUBERT excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Annie FARRUDJA excusée, remplacée par M. Guy SERVANT, Mme Sabrina VAUDEVILLE excusée remplacée par M. Fernand PHILIPPE

M. René ACREMENT, M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Dominique JACQUOT, M. Jean-Paul MARTIN, M. Eric TAVERNE

Voix consultatives : Mme Sophie LEHE et M Claude RICHARD étaient présents.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Claudine COLAS.

2019-012 : Administration générale : CONVENTION PARTENARIALE PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI SEL ET VERMOIS

La Région entreprend, dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII, une contractualisation avec les territoires sous forme de Pacte Offensive Compétitivité Emploi. Un territoire réunissant le PETR du Pays du Lunévillois et la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois a été retenu pour faire l'objet d'un POCE.

Après des échanges avec les services de la Région, le Pays du Lunévillois et la Communauté de Communes, tous deux membres adhérents de l'agence, ont souhaité que Scalen inscrive à son Programme Partenarial d'Activités une mission d'appui à la réalisation du diagnostic préalable et à la rédaction du POCE.

Dans un objectif de simplification des démarches financières (appel à subvention, contribution au Programme Partenarial d'Activités (PPA) de Scalen), le PETR du Pays du Lunévillois portera financièrement la mission auprès de la Région pour le compte de la CC des Pays du Sel et du Vermois.

Une Convention financière est établie entre le PETR du Pays du Lunévillois et la CC des Pays du Sel et du Vermois fixant les règles de remboursement de la mission effectuée par Scalen pour le compte de la CC.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Après avis du bureau de pôle, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois et le PETR du Pays du Lunévillois dans le cadre de l'élaboration du Pacte Offensive Croissance Emploi ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention, ses avenants ou tout document se référant à ce dossier ;

Les crédits sont inscrits au Budget principal 2019.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Président, Hervé BERTRAND

